

CONTACTS UTILES À LA DIRECTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE

Seine-Maritime

[06.2021]



“

**AGIR ENSEMBLE
POUR LA SANTÉ DES SEINOMARINS**

LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE SEINE-MARITIME

Le Directeur délégué départemental de Seine-Maritime représente l'Agence Régionale de Santé sur le plan départemental. La délégation remplit les missions de proximité de l'Agence et anime la démocratie sanitaire. Elle est en particulier l'interface locale des partenaires extérieurs : préfet, élus, établissements de santé, professionnels de santé, etc..



VOS CONTACTS

Yvan DENION, Directeur délégué
départemental

Alain PLANQUAIS, Délégué territorial

02 32 18 32 02

31 rue Malouet

76000 ROUEN

ars-normandie-dd76@ars.sante.fr



DÉMOGRAPHIE MÉDICALE ET ATTRACTIVITÉ DE VOTRE TERRITOIRE

L'attractivité des territoires en matière d'offre de soins et d'installation des professionnels de santé est au cœur des actions de l'ARS. Les porteurs de projets, élus ou professionnels de santé, sont soutenus par l'Agence afin de répondre à l'exigence citoyenne d'accéder à une offre de santé de proximité adaptée.

Au sein de l'Agence, la direction de l'offre de soins a pour mission d'organiser et de garantir l'accès aux soins - qu'il s'agisse des soins délivrés en libéral ou en établissement de santé - sur l'ensemble du territoire normand.

Le Pôle offre ambulatoire gère l'offre de soins libérale sur les territoires.

Le Pôle établissements de santé suit quant à lui, l'ensemble du champ hospitalier public et privé.



VOS CONTACTS

Pôle offre ambulatoire

02 31 70 96 06

ars-normandie-dos-soins-ville@ars.sante.fr

Pôle établissements de santé

02 31 70 95 30

ars-normandie-dos-etablissements@ars.sante.fr



Portail d'Accompagnement
des Professionnels de Santé
Normandie

Un professionnel de santé souhaite s'installer ou obtenir des informations sur votre commune ? Le PAPS (Portail d'accompagnement des professionnels de santé) fournit des informations sur la formation, l'installation (aides financières, etc.) et les conditions d'exercice sur le territoire.

AGIR SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Bénéficier d'un environnement de qualité est une condition indispensable à la santé des populations. Au niveau local, les élus, de par leurs compétences, sont des acteurs essentiels dans le domaine de la santé et de l'environnement. En cas de besoin, ils peuvent être accompagnés par l'ARS pour contribuer à la prévention et à la gestion des risques sanitaires.



VOS CONTACTS

Pôle santé environnement

02 31 70 97 08

ars-normandie-sante-environnement@ars.sante.fr

Unité départementale de Seine-Maritime

02 32 18 32 64

ars-normandie-ud76-sante-environnement@ars.sante.fr



LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT 3

L'ARS est signataire du Plan régional de santé-environnement 2017-2021. Ce plan vise à réduire les impacts négatifs de l'environnement sur la santé et à promouvoir les dynamiques locales pour un environnement favorable à tous.



Site internet PRSE3

<http://www.normandie.prse.fr/>

GRAND ÂGE ET HANDICAP

La direction de l'autonomie a pour objet de répondre à la fois aux défis du vieillissement et à l'évolution de la demande sociale en matière d'accompagnement.

Ses enjeux sont de :

- favoriser le bien vieillir en mobilisant des outils qui vont de la prévention à l'accompagnement de la perte de l'autonomie (à domicile ou en institution),
- promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et leur proposer des solutions adaptées,
- mettre en place une politique pour les proches aidants.



VOS CONTACTS

Direction de l'autonomie de Seine-Maritime

ars-normandie-direction-autonomie@ars.sante.fr

Unité autonomie de Seine-Maritime

ars-normandie-direction-autonomie@ars.sante.fr

02 32 18 32 75

02 32 18 32 14



PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

En tant qu'élu local, les politiques que vous menez dans divers domaines (logement, aménagement urbain, cohésion sociale, petite enfance...) influent sur le bien-être et conditionnent des environnements favorables à la santé. Le pôle prévention et promotion de la santé de l'ARS entend agir sur les déterminants de la santé tout au long de la vie.

Un chargé de mission territorial pourra vous conseiller et vous accompagner dans la mise en œuvre de politique de prévention et promotion de la santé et, le cas échéant, vous orienter vers un partenaire en fonction de vos attentes.



VOS CONTACTS

Pôle prévention et promotion de la santé

Secrétariat :

02 32 18 31 90 ou 02 32 18 32 44

ars-normandie-prevention@ars.sante.fr



POUR EN
SAVOIR
PLUS

Site web de l'ARS de Normandie /
Rubrique [prendre soin de ma santé](#)

SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT

Face à des situations d'urgence, les services municipaux sont parfois amenés à prendre des mesures provisoires dans le cadre de leurs pouvoirs de police.



COORDONNÉES UTILES

JOURS ET HEURES OUVRABLES
(8H30/18H)

ARS de Normandie
(mission mutualisée 76/27)

ars-normandie-dos-76-27-soins-psychiatriques@ars.sante.fr

Tel : 02 32 18 26 91

Fax : 02 32 18 26 60

LE SOIR À PARTIR DE 18H,
LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS

Standard Préfecture - Rouen

Tel : 02 32 76 55 00

Fax : 02 32 76 54 53

pref-standard@seine-maritime.gouv.fr



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4



www.normandie.ars.sante.fr

